

Le point sur...

La conférence régionale sur l'identification des victimes de traite des êtres humains en Europe du Sud-Est (Zagreb, 6 et 7 octobre 2011)

www.diplomatie.gouv.fr

La France et la lutte contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est

→ Actuellement placé auprès de l'ambassade de France à Zagreb (Croatie), **le pôle régional de lutte contre la criminalité organisée** a compétence sur 13 pays. Il a notamment pour mission de lancer des initiatives régionales sur des phénomènes criminels nouveaux ou mal appréhendés en tant que tels. Cette structure de coordination interministérielle est composée d'un magistrat, d'un gendarme, d'un policier, d'un douanier et d'un diplomate qui en assure la coordination.

→ À Vienne, un **conseiller technique régional, dédié à la lutte contre la traite des êtres humains**, suit ces questions au sein des organisations internationales (Office des Nations unies contre la drogue et le crime-ONUDC, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe-OSCE) et met en œuvre des actions de coopération dans 16 pays d'Europe du Sud-Est en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de soutien à la société civile, en favorisant une approche pluri-disciplinaire.



La conférence régionale sur l'identification des victimes de traite des êtres humains en Europe du Sud-Est, organisée par la France, s'est tenue à Zagreb les 6 et 7 octobre 2011. Des **experts de quinze pays de la zone** (Albanie, ARYM, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Hongrie, Kosovo, Moldavie, Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie et Ukraine) étaient réunis aux côtés d'une délégation d'**experts français** et de **représentants d'organisations internationales concernées** (OSCE, Union européenne, etc.).



Ouverture du séminaire régional de Zagreb : Eric Panloup (conseiller technique régional lutte contre la traite des êtres humains), Olivier Weber (ambassadeur français chargé de la lutte contre la traite des êtres humains et la criminalité organisée), Jean Leonetti (ministre français chargé des Affaires européennes), Cyrille Baumgartner (coordonnateur du pôle interministériel anti-criminalité en Europe du Sud-Est), Andrej Plenkovic (secrétaire d'Etat croate à l'Intégration européenne) et Luka Maderic (coordonnateur national croate contre la traite des êtres humains).

Le ministre français chargé des Affaires européennes, Jean Leonetti, ainsi que l'ambassadeur chargé de la lutte contre la traite des êtres humains et la criminalité organisée, Olivier Weber, ont prononcé un discours à l'occasion de l'ouverture de ce séminaire, largement couvert par la presse locale et régionale.

Ce qu'il faut savoir

- L'importance de l'identification des victimes de traite et de la reconnaissance du statut de victime a été consacrée par la **Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**, dite « Convention de Varsovie » de 2005.
- En France, l'**Office central de répression de la traite des êtres humains (OCR-TEH)** est chargé de constater et de réprimer toute infraction ayant trait au proxénétisme, de centraliser tous les renseignements pouvant faciliter la recherche du trafic des êtres humains pour l'exploitation de la prostitution mais également de coordonner toutes les opérations tendant à la répression de ce trafic sur l'ensemble du territoire national.
- Depuis 2004, la France a mis en place huit **juridictions inter-régionales spécialisées (JIRS)**. Elles regroupent des magistrats du parquet et de l'instruction possédant une expérience en matière de lutte contre la criminalité organisée (notamment la traite des êtres humains) et la délinquance financière dans des affaires présentant une grande complexité.
- Le **Dispositif national d'accueil et de protection des victimes de la traite des êtres humains (réseau Accueil sécurisant-Ac.Sé)**, géré par l'association ALC-Nice, propose un hébergement et un accompagnement éloigné géographiquement du lieu de résidence de la personne victime de traite en danger ou en grande vulnérabilité.

Les conclusions du séminaire régional de Zagreb

■ L'objectif du séminaire de Zagreb était de définir les moyens de renforcer notre action pour lutter contre ce trafic et les réseaux qui en profitent, en centrant les travaux sur une dimension spécifique du problème – l'identification des victimes –, permettant d'aborder de façon intégrée tout à la fois la place qui doit être reconvenue aux victimes (protection, statut) et le volet répressif visant les trafiquants (démantèlement des réseaux, poursuite des infractions).

■ Répartis en **quatre tables rondes plénières**, les débats ont permis des échanges approfondis entre professionnels de terrain sur les différentes dimensions (humanitaire, policière, judiciaire) du travail d'identification des victimes de traite des êtres humains.

Des conclusions, résumant les observations tirées de ces travaux, ont permis de formuler **10 recommandations** :

– reconnaître la gravité des phénomènes d'abus de vulnérabilité dans un contexte de migration irrégulière, de précarité ou de détresse sociale (pauvreté, éclatement familial, isolement, manque d'alternatives, discriminations...);

– admettre que le concept de victime doit primer sur toute autre considération au regard des conditions d'entrée et de séjour, justifiant l'octroi de droits et d'un statut propres ;

– mieux prendre en compte les victimes de certaines formes de traite, plus

particulièrement les enfants – travail domestique, trafic d'organes, trafic de bébés et d'enfants, exploitation de la prostitution –, permettre l'auto-identification des victimes à travers l'information et la mise en confiance des personnes, le respect d'un délai de réflexion, et une prise en charge individualisée ;



Travaux en table-ronde.

– admettre la réalité du phénomène de traite interne ;

– mieux reconnaître le concept de pays de destination temporaire, par opposition au simple transit ;

– renforcer la coordination interne, notamment par la généralisation des partenariats entre les institutions et la société civile, au-delà des structures nationales, permettant de promouvoir une coopération de terrain entre forces de l'ordre et Organisations non gouvernementales ;

– renforcer la coopération régionale et internationale multidisciplinaire par le développement des échanges opérationnels directs sur les personnes et les filières, et harmoniser si nécessaire

les mécanismes d'identification des victimes entre les pays ;

– renforcer le statut des victimes à travers des mécanismes juridiques et financiers afin de mettre en place des liens de confiance et des mécanismes de protection et faciliter ainsi une contribution active de leur part dans le démantèlement des réseaux ;

– développer les actions de formation multidisciplinaires en matière d'identification des victimes de traite ;

– croiser les enquêtes sur le blanchiment et celles sur la traite afin de mieux identifier les flux financiers liés à ce trafic et leurs victimes.

■ L'animation de ce réseau multidisciplinaire de professionnels sera assurée par le conseiller technique régional. De nouvelles rencontres régionales, sous-régionales et bilatérales

sont d'ores et déjà programmées pour 2012.

Pour en savoir plus :

- Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) : www.unodc.org/unodc/fr/human-trafficking/
- Conseil de l'Europe : www.coe.int/t/dg2/trafficking/campaign/Default_fr.asp
- Représentation permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies et des organisations internationales à Vienne : www.delegfrance-onu-vienne.org/?-Traite-des-etres-humains-